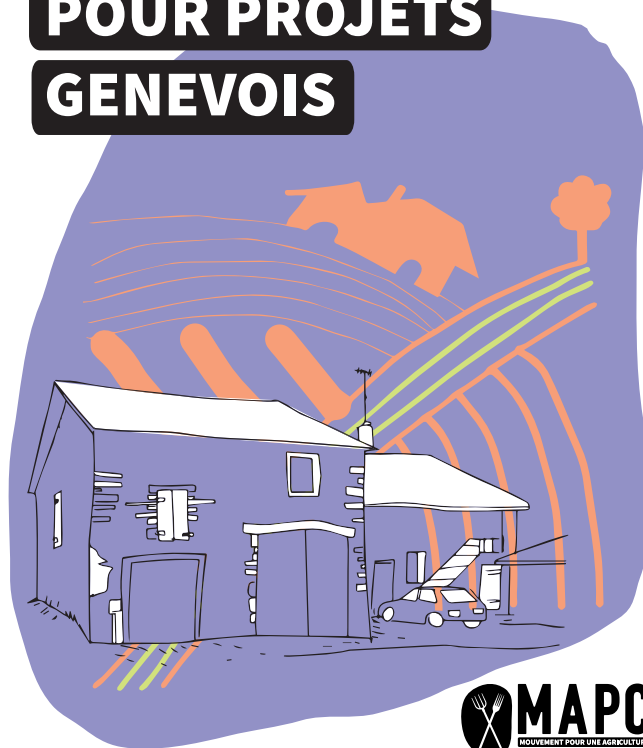




CONSEILS EN INSTALLATION POUR PROJETS GENEVOIS



Ces ressources sont pensées pour un projet sur le canton de Genève, mais certaines concernent toute la suisse. Beaucoup de similitudes existent avec des projets sur d'autres cantons.

Plutôt cultiver 100 m² de la parcelle familiale ou racheter une ferme de 20 hectares? En utilisant au mieux ces aides en fonction de vos besoins et de vos finances, vous pourrez avancer au mieux.

BROCHURE À LIRE: « LA TERRE À CELLEUX QUI LA CULTIVENT »

Pour la plupart de vos questions, nous vous conseillons la lecture de cette brochure du Groupe de Travail "Accès à la terre" d'Uniterre, commandable en version papier au MAPC ou à Uniterre (prix libre conseillé 15 CHF) et disponible en version pdf en ligne sur: <https://uniterre.ch/fr/la-terre-a-celleux-qui-la-cultivent-nouvelle-edition-revue-et-augmentee/>



Cette brochure est orientée sur l'accès collectif à la terre, mais rend compte de la réalité juridique qui favorise les reprises individuelles dans un cadre familial ou de personnes déjà reconnues comme agriculteur.ice.x. Les deux premiers chapitres vous permettront de vous familiariser avec les enjeux légaux liés à votre projet, que ce soit sur l'accès à la terre ou sur la forme juridique que vous voudriez choisir pour celui-ci. Le troisième chapitre vous éclairera sur les financements possibles de votre projet.

OÙ S'ADRESSER POUR UNE INSTALLATION PAYSANNE(EN FERMAGE OU EN PROPRIÉTÉ)



Chambre d'agriculture genevoise, Agrigénève

Son service de conseil est en reconstruction, sous la charge de Mme Stéphanie Figuet figuet@agrigeneve.ch, affectée à la défense professionnelle. Le service se veut inclusif, il est ouvert à tout.e.x avec une facturation préférentielle pour ses membres. Il propose du conseil stratégique, du diagnostic de projet et la conception d'un budget d'exploitation; de l'aide à la constitution d'un dossier et de l'accompagnement dans l'installation. Pour compléter ce service est proposé un conseil sur la conception des bâtiments agricoles. L'accompagnement des cédant.e.x est également un enjeu, de par la réalité d'une population agricole vieillissante sur le canton. Le service de conseil est proposé aux membres (120CHF/h) comme aux non-membres (153 CHF/h).



l'Association des petits paysans (VKMB)

Par le biais de sa plateforme de remise/reprise l'association offre un service aux cédant.e.x et aux potentiel.le.x repreneur.eus.e.x, avec une inscription de 60 CHF/an, donnant accès à une plateforme via laquelle les cédant.e.x et les repreneur.eus.e.x peuvent se rencontrer en ligne. Appelé "point de contact pour remise de fermes extra-familiale", ce service se concentre sur les reprises pour des personnes justifiant une formation agricole; il permet de trouver, à la manière d'un site de rencontre, une ferme à reprendre qui pourrait correspondre à vos besoins. Il propose une information et orientation d'ordre général par téléphone ou courriel, mais pas d'accompagnement approfondi.

VKMB propose également des informations sur la transmission de fermes ainsi qu'une liste de personnes ressources dans toute la suisse
<https://remisedeferme.ch/conseils/#fachpersonen>.



L'Office cantonal de l'agriculture et la nature (OCAN)

L'OCAN ne propose pas de service de conseil à proprement parler. On trouve cependant dans son organisation :

DGA

la direction générale de l'agriculture (DGA), qui est entre autres l'organe de reconnaissance des nouvelles exploitations agricoles. Elle vérifie que la personne candidate soit bien éligible, en contrôlant les critères indispensables à cette reconnaissance (formation agricole, forme juridique, baux existants sur des bâtiments et terres agricoles, Unité de main d'oeuvre standard (UMOS) minimum, exploitation dans un but lucratif, etc.)

CFA

la commission foncière agricole (CFA), composée de sept membres nommés par le conseil d'état, qui permet de valider la correspondance d'une personne désirant acheter de la terre aux critères. Elle détermine également en vertu de la loi sur le droit foncier rural d'autres enjeux liés aux acquisitions, notamment la question de la valeur de rendement ou celle du prix licite de vente.

CAA

la commission d'affermage agricole (CAA), composée de deux membres fermiers, deux membres propriétaires non-exploitant.e.x et un représentant d'AgriGenève, qui approuve ou non les fermages agricoles (locations).

*Par ailleurs, **L'OCAN** est doté d'un service d'aides financières à l'installation (ou «aides initiales») pour les «jeunes» agriculteur.i.x.es. (jusqu'à 35 ans, voire un peu plus)*

Les personnes candidates doivent :



Justifier d'une formation professionnelle reconnue
OU d'une reconnaissance d'acquis OU d'une formation agricole raccourcie sur une année



Justifier la propriété d'un terrain agricole
ou la signature d'un bail agricole rural



Assurer d'un seuil de rentabilité permettant le remboursement du prêt (via un business plan)



Pour un statut "collectif", assurer l'existence d'une Sàrl ou d'une SA avec l'exploitant.e.x majoritaire au capital (2/3 dans les SA)

Toutes ces aides financières (prêts et dons), ainsi que d'autres pour des exploitant.e.x déjà en place (individus et collectifs d'exploitant.e.x) sont résumées dans un tableau téléchargeable sur le site de l'État de Genève : <https://www.ge.ch/document/agriculture-aides-investissement-agricole-tableau-synthetique-conditions-baremes>. Il s'agit là de mesures mixtes provenant d'une part de la Confédération (contributions « base de la production ») et d'autre part du canton de Genève. Toutes ces mesures nécessitent un financement minimal garanti de 15 % par d'autres fonds que le fonds publics.

Nous espérons avoir pu vous aider et vous orienter, et que des carottes ou du blé pousseront bientôt dans votre champs!

*Pour toute question spécifique liée à vos démarches ou des questions restées sans réponse malgré ce document, n'hésitez pas à écrire un mail à **nicolas@mapc-ge.ch***

